

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'incapacité au vol de l'aéronef concerné

Avions AEROSPATIALE SN 601 "CORVETTE"

Structure fuselage - Tôle interne de casquette

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AEROSPATIALE SN 601 tous numéros de série n'ayant pas reçu la modification AEROSPATIALE n° 1395 objet du SB 53-14.

Afin de s'assurer de l'absence de dommages sur la tôle interne de casquette côtés gauche et droit en avant du cadre 10 à la hauteur de la lisse 4, les inspections suivantes par courant de Foucault haute fréquence sont rendues impératives.

1/ Inspection initiale (conformément au SB n° 53-26)

- a) A la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne, pour les avions ayant effectué plus de 14 000 vols :
 - appliquer l'inspection initiale au plus tard dans les 100 vols.
- b) A la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne, pour les avions n'ayant pas effectué plus de 14 000 vols :
 - appliquer l'inspection initiale au plus tard à 14 100 vols (sans tolérance).

2/ Périodicité d'inspection

Selon les résultats du paragraphe 3, répéter l'inspection initiale à des intervalles ne dépassant pas 5 600 vols à compter de la dernière inspection.

Date : 02/05/91

Avions AEROSPATIALE SN 601 "CORVETTE"

91-102-016(B)

3/ Résultats d'inspection

- a) Si l'inspection ne fait apparaître aucune crique, poursuivre les inspections périodiques comme indiqué au paragraphe 2 ci-dessus.
- b) Si une crique est détectée :
 - perçage à dia. 3 mm d'un trou d'arrêt de crique à chaque extrémité de la crique ;
 - appliquer avant tout nouveau vol la modification 1395 objet du Service Bulletin 53-14.

4/ Modifications

L'application de la modification 1395 (SB 53-14) rend caduque l'inspection objet de cette Consigne de Navigabilité.

Cf. : SB AEROSPATIALE n° 53-14 et 53-26

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 12 MAI 1991